



COMMUNE DE SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES



SOMMAIRE

A. AVANT-PROPOS

B. PRESENTATION DU SITE

- B.1 LOCALISATION
- B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL
 - B.2.1 - Géologie, paysage et urbanisme
 - B.2.2 - Architecture, activité paysanne et société

C. LES DOCUMENTS D'URBANISME EN APPLICATION

D. FICHES CONSEIL

- D.1 LE VOLET PAYSAGER DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
- D.2 ADAPTATION AU SITE
- D.3 VOLUMÉTRIE
- D.4 TOITURES
- D.5 FAÇADES
 - D.5.1 - Ordonnancement - Ouvertures
 - D.5.2 - Détails
 - D.5.3 - Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies
 - D.5.4 - Balcons - Terrasses - Garde-corps
 - D.5.5 - Auvents - Abris - Vérandas
 - D.5.6 - Texture - Matériaux
 - D.5.7 - Coloration
- D.6 L'ESPACE EXTÉRIEUR
 - D.6.1 - Une architecture du dehors
 - D.6.2 - Les clôtures
 - D.6.3 - Les usages
 - D.6.4 - La végétation

E. LES INTERLOCUTEURS PRIVILEGIÉS - DOCUMENTATION C.A.U.E.

F. PETIT LEXIQUE

A AVANT-PROPOS

«Respecter l'identité et l'harmonie du site »

La commune de Saint-Privat de Champclos, au sud de Barjac, est une agglomération composée de nombreuses constructions isolées et de huit hameaux dispersés, d'inégales densités : Saint-Privat de Champclos, Russargues, Lende, Cabiac, Signargues, les Taulelles, le Mas (de la Cabane) et Cavène.

La presque totalité du bâti occupe seulement le tiers du territoire communal, dans une bande située au nord de la commune, correspondant à la zone des plateaux qui dominent les gorges de la Cèze.

Doté d'un paysage fortement identitaire de la moyenne Vallée de la Cèze, ce territoire présente une harmonie architecturale indéniable. La réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel et la création des quelques constructions récentes, n'ont généré à ce jour que des nuisances ponctuelles, à relativiser au regard de l'ensemble du territoire et de la faible pression urbaine qui s'est jusqu'à présent exercée en ces lieux.

Mais cette tendance risque d'évoluer ; la nécessité d'étendre le bâti et celle, de plus en plus forte, de réhabiliter les bâtiments existants, ont amené la commune à réfléchir au développement futur de son territoire.

Consciente qu'une vigilance doit être de mise pour prévenir toute dérive de l'identité architecturale et paysagère, la municipalité s'est engagée dans la révision de ses plans d'urbanisme et l'élaboration d'une carte communale.

Mais les actions à mener pour préserver et enrichir la spécificité et l'harmonie d'un paysage, ne peuvent être limitées à des actions municipales ; les actions privées jouent également un rôle majeur dans le cadre d'une telle politique. Chaque particulier peut en effet renforcer l'identité d'un site et contribuer à son harmonie en agissant sur son patrimoine privé (bâti et espaces extérieurs). Son adhésion à cette démarche est importante car les constructions neuves, les réhabilitations et les aménagements d'espaces extérieurs participent grandement au paysage d'une commune et «appartiennent» aussi à ceux qui le regardent.

Ainsi toute initiative privée d'aménagement nécessite une attention particulière portée sur sa qualité et son impact dans le paysage.

Nous rappelons au préalable que tout travail envisagé sur le bâti est soumis à autorisation ou permis de construire.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, à la demande de la commune, et dans le cadre de sa mission à vocation pédagogique déterminée par la loi sur l'architecture de janvier 1977, a établi le présent dossier de conseils.

Celui-ci vient compléter les prescriptions réglementaires en application sur la commune.

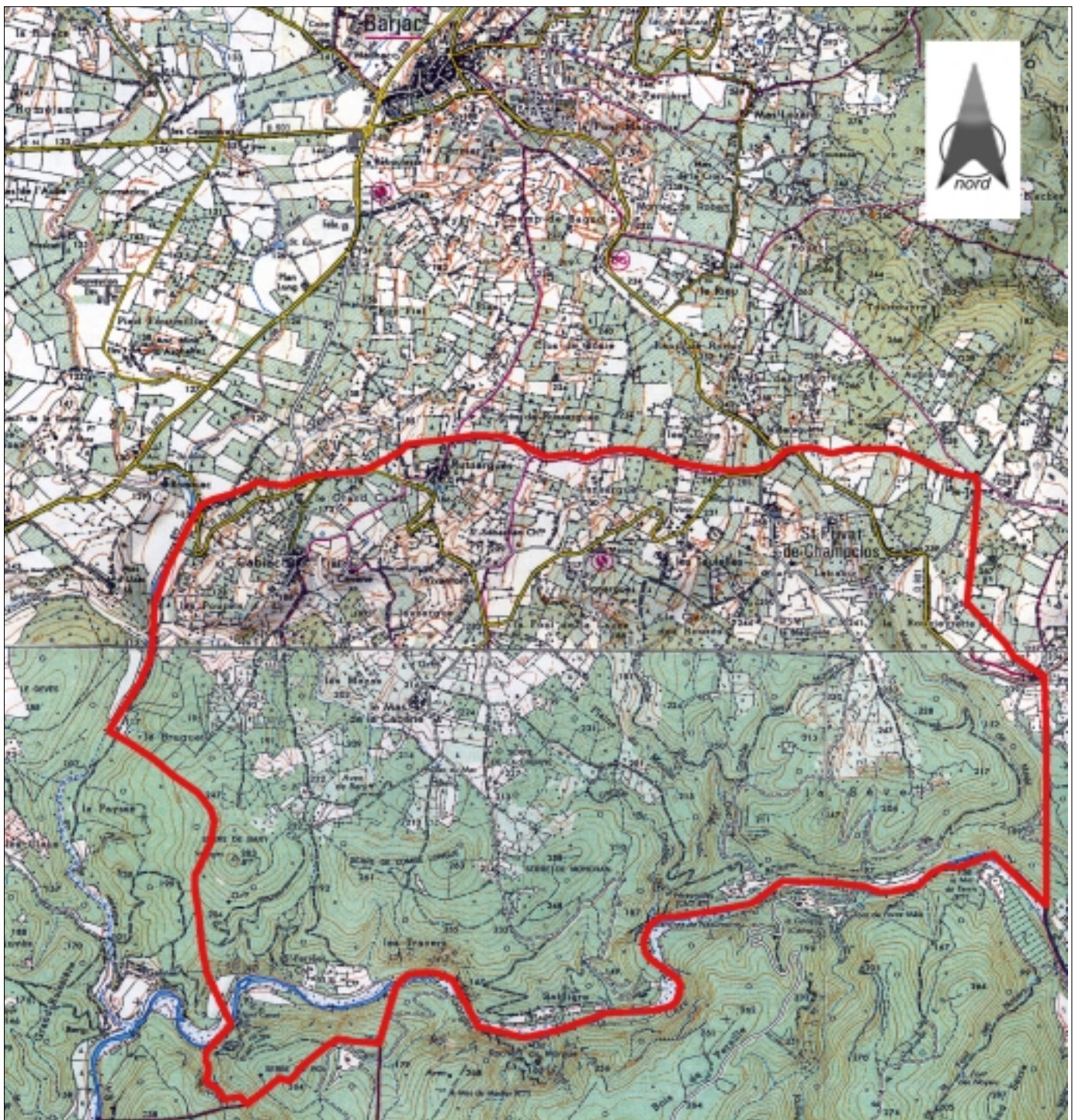
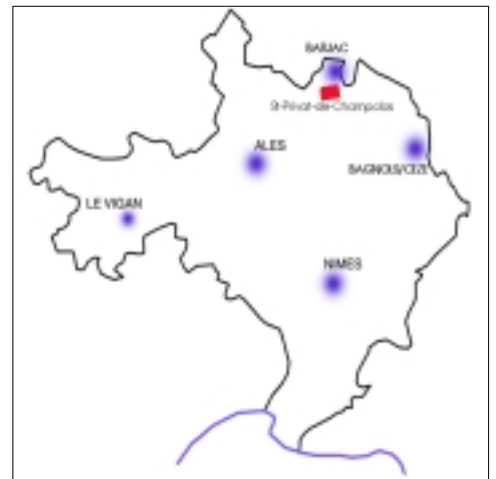
Ce guide a pour objet de mettre en évidence l'identité paysagère et la typologie architecturale du territoire communal. Il propose au grand public des recommandations architecturales accompagnées de prescriptions liées au végétal.

Enfin, il se veut être un document de conseil et de sensibilisation pour une approche architecturale et paysagère de qualité afin de ne pas détruire, par ignorance, la richesse de ce patrimoine, bâti et paysager, né des traditions.

B PRESENTATION DU SITE

B.1 LOCALISATION

Située à l'extrême nord du département du Gard, Saint-Privat de Champclos est une commune traversée par un axe de circulation important qui permet de rejoindre le massif des Cévennes depuis la vallée du Rhône. Elle est baignée, au Sud, par la Cèze qui disparaît au fond de gorges creusées dans le massif calcaire. La localité la plus proche est la ville de Barjac, située au Nord et à 3 kilomètres environ du hameau de Saint-Privat.



B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

Nous insistons sur la fragilité de l'équilibre du bâti ancien, sur lequel toute intervention, même d'entretien, doit s'inscrire dans l'harmonie de l'ensemble urbain auquel il participe et en assurer la valorisation. Pour ce faire, la bonne prise en compte des volumes, de l'ordonnancement des façades, des détails architecturaux, des aménagements extérieurs ou de la coloration, est indispensable.

La spécificité et l'harmonie d'un paysage sont une richesse précieuse mais vulnérable. L'introduction, dans ce paysage, de constructions nouvelles, peut contribuer à détruire cette harmonie. En effet, si le patrimoine bâti traditionnel a souvent utilisé la pierre dans des volumes et des dispositions bien identifiables, les constructions récentes reproduisent de plus en plus un modèle standard de formes et de couleurs, en rupture avec l'architecture traditionnelle.

Il est donc conseillé aux maîtres d'ouvrage, porteurs d'un projet de réhabilitation ou de création d'une construction, de consulter les services mis à leur disposition, en amont du dépôt d'une Déclaration de Travaux ou d'une demande de Permis de Construire.

Pour ce faire, quelques adresses utiles figurent en fin de dossier.

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

B.2.1 Géologie, paysage et urbanisme

Le calcaire est la roche dominante du paysage communal. Il y est omniprésent et marque de son empreinte les sites naturels comme les lieux aménagés, ouvrages rustiques ou constructions élaborées.

Souvent associé à la Garrigue et à la sécheresse, le calcaire est une roche claire parfois recouverte de chaux.

Elle a induit le développement naturel d'une certaine végétation : le chêne vert, en taillis ou garrigue, mais aussi le chêne pubescent, le chêne décidu, les feuillus que l'on retrouve sous forme de boisement morcelé.

A l'état naturel, la roche domine par sa couleur les collines tabulaires qui surplombent la vallée de la Cèze ; sur les plateaux, elle constitue le matériau de base des murets, murs de soutènement et des «clapas» nombreux et volumineux qui cernent les petites parcelles exploitées.

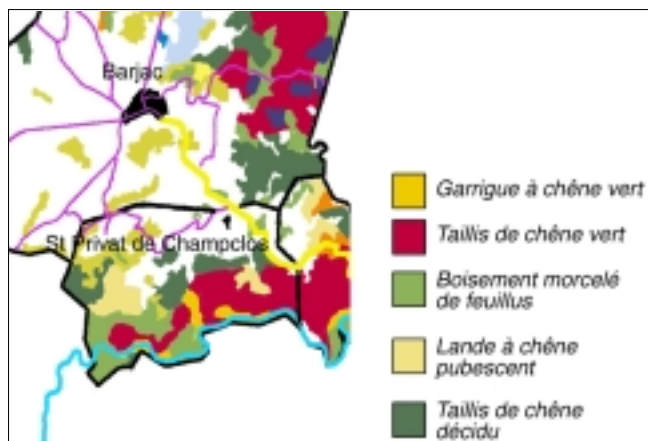
On se plaît à penser que cette délimitation des terres par des cordons de «caillasses» amassées, a donné son nom de «champ clos», à la commune...



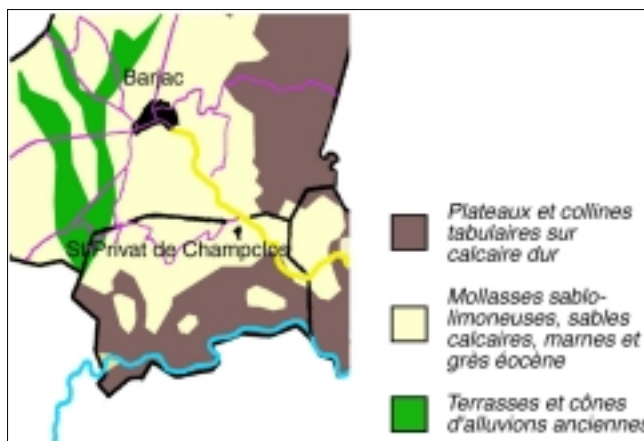
La roche



Un mur appareillé



Couverture végétale



Ensembles morpho-paysager

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

B.2.1 Géologie, paysage et urbanisme (suite)

Utilisé en «tout-venant» pour le gros-œuvre, hordé au mortier de chaux maigre, le calcaire constitue le matériau de base des constructions. Les parements obtenus sont majoritairement laissés apparents, sans joints visibles.

C'est un calcaire dur, les parements en place ont été peu affectés par l'usure du temps et les intempéries.

Sur les hameaux des Taulelles et de Cavène, quelques traces d'enduits anciens attestent cependant d'une pratique de revêtement de quelques bâtisses.

La roche est également présente, brute et affleurant le terrain naturel, en assise de beaucoup de constructions dont elle constitue les fondations.

Le matériau était traditionnellement utilisé pour la réalisation des couvertures. On en trouve encore des vestiges en rive de bâtiments remaniés ou à moitié ruinés.



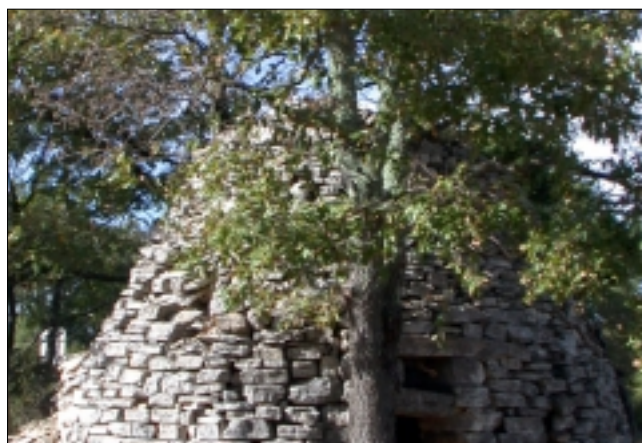
Jauzargue : maisons à parements de calcaires



Cabiac : couverture de lauzes calcaires sur annexe réhabilitée



Lende : le bâti s'appuie sur la roche affleurante



Saint-Privat : Capitelle

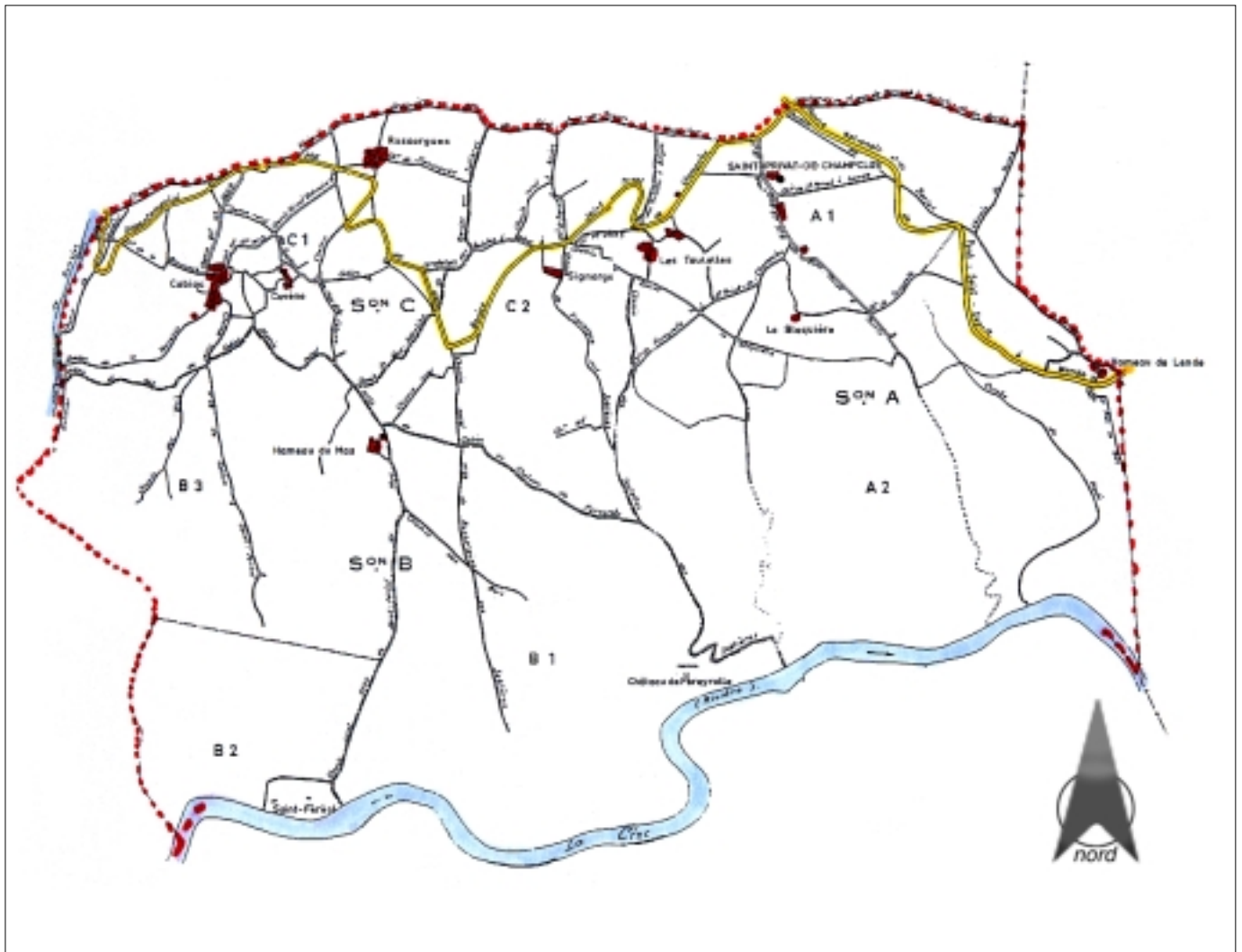
B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

B.2.2 Architecture, activité paysanne et société

On trouve sur la commune de Saint-Privat de Champclos, deux types de répartition de l'habitat en milieu rural : le hameau et le bâtiment isolé.

Le bâti, qu'il soit dispersé ou regroupé en hameaux, est réparti d'Est en Ouest sur les plateaux cultivés et occupe une bande horizontale parallèle à la limite Nord de la commune.



Localisation du bâti sur la commune.
Sources : cadastre (tableau d'assemblage)

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

B.2.2 Architecture, activité paysanne et société (suite)

* *Caractéristique des hameaux :*

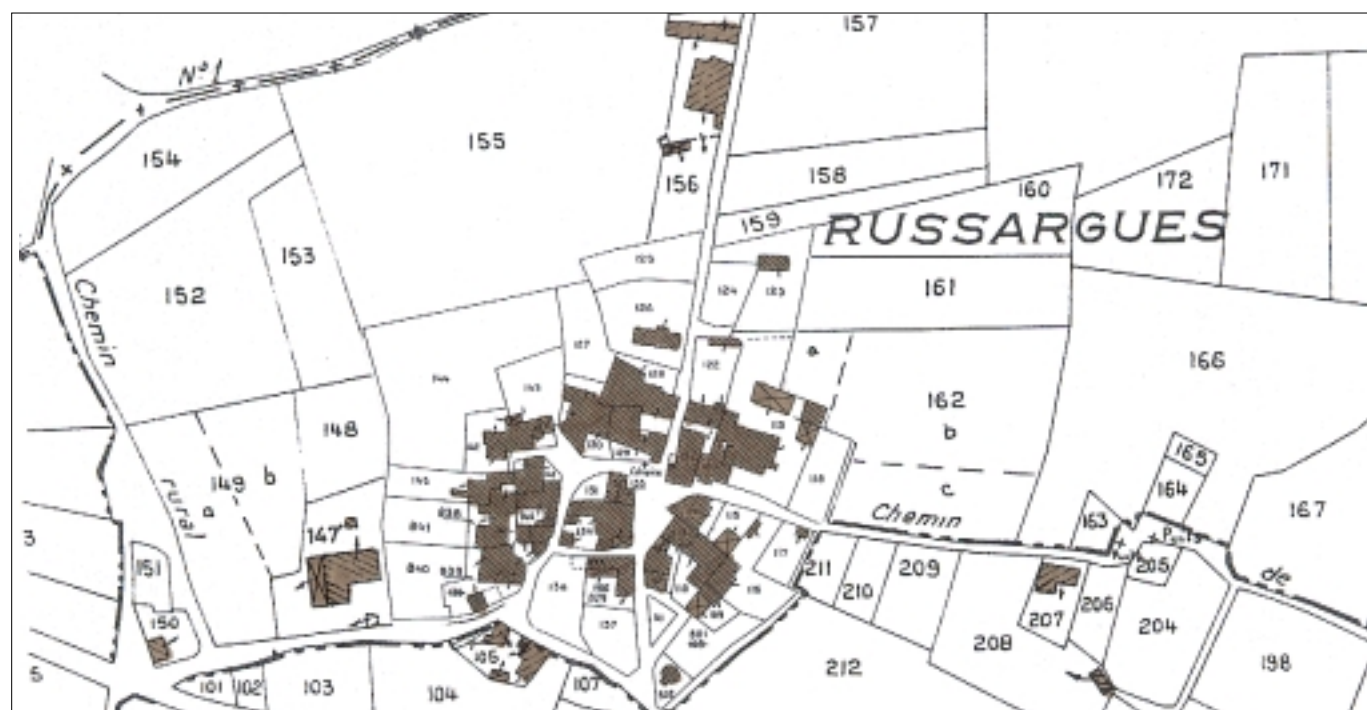
Quatre hameaux présentent les caractéristiques du hameau groupé ; ce sont les hameaux de *Cabiac*, *Russargues*, *Signargues*, *le Mas*, également désigné par «le Mas de la Cabane». Les maisons sont regroupées, construites sans souci logique d'alignement.



*Signargues : un petit hameau dense
(extrait cadastral - échelle : 1/2500)*



Cavène : un hameau groupé en position dominante



Russargues : un noyau ancien dense ; quelques constructions récentes dispersées... (extrait cadastral - échelle : 1/2500)

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

B.2.2 Architecture, activité paysanne et société (suite)

Le hameau de *Lende*, orthographié également «l'Inde», présente la caractéristique de s'étendre sur deux communes : Saint-Privat de Champclos et Montclus, quatre bâtiments seulement occupant la commune de Saint-Privat de Champclos.

L'ensemble du bâti de *Cavène*, groupé sur un promontoire, en position dominante, peut également être assimilé à un hameau.

S'il comprend peu de maisons, il est par contre doté d'une chapelle, d'un calvaire et d'un petit cimetière.



Lende : quelques maisons sur la commune de Saint-Privat de Champclos (extrait cadastral - échelle : 1/2500)



Cavène : habitat groupé de crête



B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

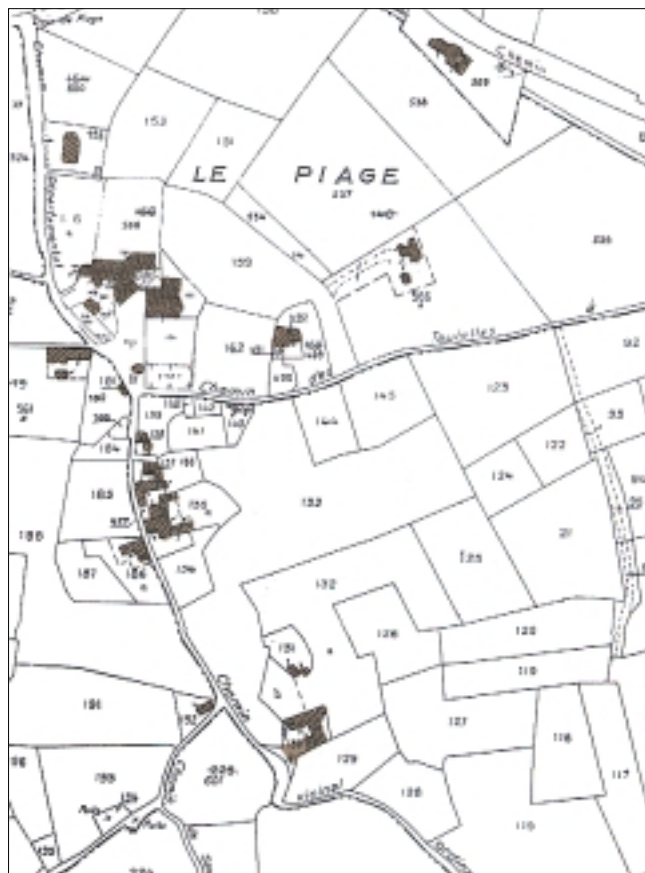
B.2.2 Architecture, activité paysanne et société (suite)

Les deux hameaux de *Saint-Privat de Champclos* et des *Tauelles* se développent linéairement, scindés en deux groupements distincts de bâtiments.



Saint Privat de Champclos : un hameau au développement linéaire en crête de colline.

Les activités dominantes, au sein des petites exploitations, sont les cultures de la vigne et de la lavande et l'élevage mixte. Les fonctions d'habitation et d'activité agricole sont regroupées sous un même toit, dans un bâtiment unique, la «maison-bloc», ce qui confère à la plupart des bâtisses cette apparence de massivité que l'on retrouve sur tous les hameaux.



*Saint Privat de Champclos : un hameau «éclaté»
(extrait cadastral - échelle : 1/5000)*



Les Tauelles : un hameau éclaté en deux unités autour desquelles gravitent des constructions satellites dispersées... (extrait cadastral - échelle : 1/5000)

Hormis le four à pain et des puits, il n'existe en général pas d'aménagement extérieur public commun.



Le Mas : le four à pain

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

B.2.2 Architecture, activité paysanne et société (suite)

Caractéristiques du bâtiment isolé :

Un nombre important de fermes isolées occupe le territoire de la commune.

Constituées pour la plupart d'un ensemble de plusieurs bâtiments, dont un corps principal affecté à l'habitation et de nombreux locaux d'exploitation, les fermes présentent des volumes compacts, massifs, qui s'organisent souvent autour d'une cour fermée par un mur d'enceinte.

La partie habitation occupe en général le premier étage d'un «volume-bloc» ; on y accède par un escalier extérieur et un porche ou une terrasse couverte.



Ferme au Sud du hameau de Saint Privat : Organisation du bâti autour d'une cour fermée

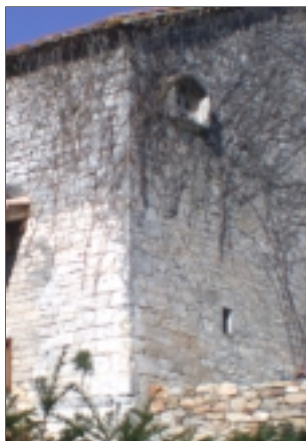


Ferme à Saint Privat : un habitat massif, un accès extérieur par un porche couvert



La Blaquière : accès à la cour Ouest et vue de l'escalier d'accès extérieur

Parmi les annexes, on retrouve l'étable, la porcherie, la bergerie, les greniers et paillers, le poulailler - clapier, le four à pain, le puits, ... Le pigeonnier se limite à quelques trous et une plage d'envol ménagée sous la toiture de la maison.



Pigeonnier intégré au bâti



Les annexes agricoles sont traitées avec autant de soin que les habitations

B PRESENTATION DU SITE (suite)

B.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

B.2.2 Architecture, activité paysanne et société (suite)

Les autres bâtiments isolés rencontrés sont liés à l'activité. Il s'agit :

- des magnaneries, imposantes bâtisses aujourd'hui reconverties en logements ; le développement de l'activité séricicole du début du XVIIIe jusqu'au milieu du XIXe siècle a entraîné, en effet, l'apparition de ces bâtiments qui assureraient de manière «industrielle» une activité jusque-là menée par les exploitants à l'échelle familiale.

On retrouve du reste dans l'habitat, ces niveaux supérieurs de la maison affectés à l'élevage du ver à soie et dont les percements en «œil-de-bœuf» sont caractéristiques,

- des «capitelles» constructions de pierre sèche, servant d'abri des champs,
- de nombreux puits captant l'eau qui déserte les plateaux arides,
- de quelques bergeries, bâtiments longs et bas implantés à la périphérie des hameaux ou des fermes.



Magnanerie à Saint-Privat (fin XVIIIe s.)



Russargues : «puits de champs»



Russargues : «puits de ferme»



Les Taulelles : maison d'habitation et volume surélevé pour l'élevage du ver à soie



Cabiac : capitelle

C. LES DOCUMENTS D'URBANISME EN APPLICATION

La commune de Saint-Privat-de-Champclos ne disposait pas, jusqu'à présent, de document d'urbanisme. Elle était ainsi soumise au Règlement National d'Urbanisme qui fixe les règles de localisation, de desserte, d'implantation et d'architecture des constructions.

Dans l'objectif de lutter contre le mitage rural et d'inciter les communes à se doter d'un document d'urbanisme, ce règlement est régi par le principe de constructibilité limitée qui ne permet aucune construction en dehors des «parties actuellement urbanisées de la commune», sauf exceptions.

Peuvent être ainsi autorisés de façon mesurée, les réhabilitations, les extensions, les constructions neuves et les aménagements extérieurs associés, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique.

La commune s'engage actuellement dans l'élaboration d'une carte communale. Ce document d'urbanisme, opposable aux tiers, comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques.

Le rapport de présentation analyse l'état initial de l'environnement, expose les prévisions de développement, explique les choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées, évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où elles ne le sont pas, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ce cahier de recommandations architecturales vient en complément de la carte communale à laquelle il sera annexé.

Bien que non opposable, il convient de respecter ses prescriptions dans l'objectif d'une harmonie architecturale et paysagère.

L'analyse du paysage actuel de la commune et la localisation des secteurs à préserver ainsi que celle des secteurs d'extension possible font l'objet d'un document annexe à ce cahier de recommandations. Ils pourront être pris en compte pour l'élaboration de la carte communale.

D. FICHES CONSEIL

D. FICHES CONSEIL

D.1 LE VOLET PAYSAGER DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Si les constructions traditionnelles, par leurs matériaux, leurs volumes, leurs adaptations au terrain et à l'exposition s'intègrent dans le paysage, les constructions neuves répondant à de nouveaux besoins ou usages et utilisant des matériaux industriels (parpaings, enduits, tuiles, menuiseries...) sont moins identitaires de la moyenne vallée de la Cèze et plus difficiles à intégrer au paysage de la commune.

Rappelons que tout projet de construction, de réhabilitation, d'extension, y compris les accès, les abords, les plantations... font partie intégrante du paysage, patrimoine commun, et modifient le site en le recomposant.

Aussi, depuis le 30 Juin 1994, **la loi "Paysage"**, conçue dans un souci de préservation et d'évolution harmonieuse des paysages, impose aux pétitionnaires de joindre à leur demande de permis de construire, des documents graphiques et photographiques, permettant d'apprécier et de garantir l'insertion du projet dans son environnement.

Outre un plan de situation du projet, un plan de masse, un plan des façades et un plan des niveaux, doivent être présentés dans le dossier de permis de construire quatre pièces supplémentaires : une coupe d'ensemble du terrain avec le projet, des photos du site en vision lointaine et en vision rapprochée, un document graphique d'insertion (photo montage) et une notice explicative.

Une réflexion est à conduire lors du projet de construction ou d'extension. Quelques questions doivent être posées :

- . quel est l'environnement du terrain ?
- . comment tirer partie de l'exposition, des vues, des accès, de la végétation existante ?
- . de quelle manière organiser la construction pour l'adapter au relief du terrain naturel ?
- . comment utiliser ces caractéristiques pour aménager les espaces extérieurs : pergolas, auvents, treilles, terrasses, jardins... ?
- . de quels éléments bâtis existants faut-il tenir compte : implantation, volumes, hauteurs, orientations, couleurs ... ?
- . ne faut-il pas concevoir les aménagements extérieurs (jardin, limites, accès, plantations) en même temps que la maison ?



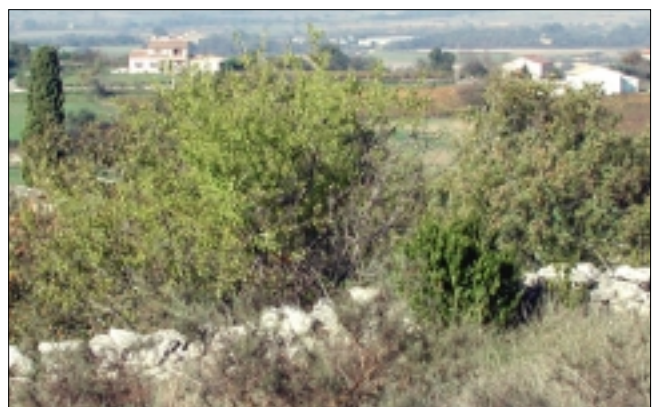
Si les constructions traditionnelles...



... s'intègrent au paysage ...



... les nouvelles constructions ...



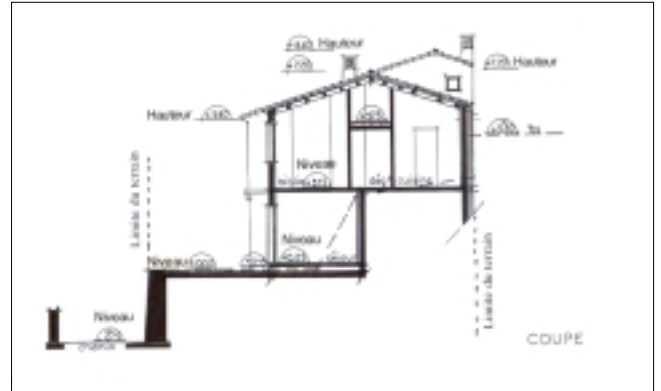
... demandent plus de vigilance.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.1 LE VOLET PAYSAGER DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (suite)

Il s'agit, pour répondre au fondement du volet paysager, de fournir des pièces explicites permettant de juger de la pertinence du projet architectural et de l'insertion de celui-ci dans le paysage.

Ainsi la coupe sur l'ensemble du terrain fait apparaître les différentes hauteurs, permet de préciser la nouvelle topographie et d'apprécier la future construction dans le site.



Coupe



Vue de loin

Les photos lointaines permettent de visualiser le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet.

Les photos rapprochées permettent d'apprécier le relief, la présence ou non de plantations, l'occupation des parcelles voisines.



Vue de près

Le document graphique permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement ainsi que son adaptation au terrain.

La notice explicative qui décrit le paysage existant (nature du site, topographie, espaces publics, desserte, bâti voisin, aménagements extérieurs, plantations...) et justifie les options retenues pour le projet architectural et les espaces extérieurs, permet de révéler la réflexion conduite sur le projet.



Document graphique d'insertion

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.2 ADAPTATION AU SITE

Les constantes du site :

L'observation du bâti traditionnel fait ressortir que l'implantation sur le site résultait d'une prise en compte des éléments naturels qui le composent. Le "bon terrain" devait présenter un maximum d'atouts et principalement :

- . assurer une position dominante par rapport au relief, sur les zones vallonnées qui rythment l'étendue plane du plateau,
- . présenter un terrain d'assise stable, le rocher, sur lequel l'on pouvait faire l'économie de fondations,
- . dégager les zones naturelles planes, précieuses pour les cultures ou celles, de colline, sur le versant ensoleillé propice à l'épanouissement des vignobles et des champs de lavande.



Hameau de Saint Privat : position dominante du bâti en crête de colline et occupation des versants par les champs de lavande



Hameau de Signargues : vignes et lavandes occupent les côteaux

Recommandations :

Créer une nouvelle construction modifie le paysage dans lequel elle s'insère.

Etre sensibilisé à la lecture de l'environnement, rechercher une meilleure intégration du bâti, peut éviter au futur constructeur de porter atteinte ou même de détruire ce paysage.

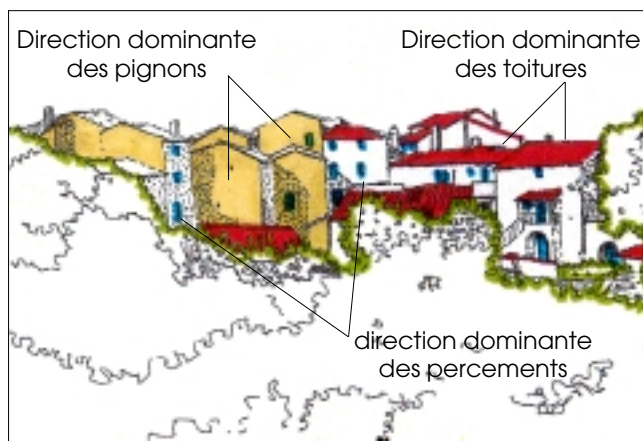
L'impact visuel créé est fonction de :

- . l'implantation du bâtiment,
- . sa volumétrie, sa taille,
- . la couleur et la texture des matériaux apparents.

Afin de maintenir le rapport visuel existant avec l'environnement, il faut, pour toute modification du noyau construit existant (réhabilitation, extension ou création de bâti), s'inscrire en harmonie avec le bâti proche et intégrer les directions dominantes voisines :

- . direction dominante du terrain : topographie, relief, importance de la végétation...,
- . direction dominante des toitures,
- . direction dominante des pignons,
- . direction dominante des percements...

Apprendre à «lire» le site



Exemple : Hameau de Cabiac

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.2 ADAPTATION AU SITE (suite)

Les constantes du site :

Le hameau dans le site :

* Cabiac, Cavène, Russargues, Signargues, Le Mas, présentent un aspect «groupé», mais les bâtiments implantés au gré de l'évolution de la famille ou de l'exploitation s'unissent en ensembles complexes, homogènes dans leurs formes et leurs matériaux.

Exemple : Le Mas



Implantation du bâti (extrait cadastral échelle 1/2500)



Le Mas : un hameau au bâti dense

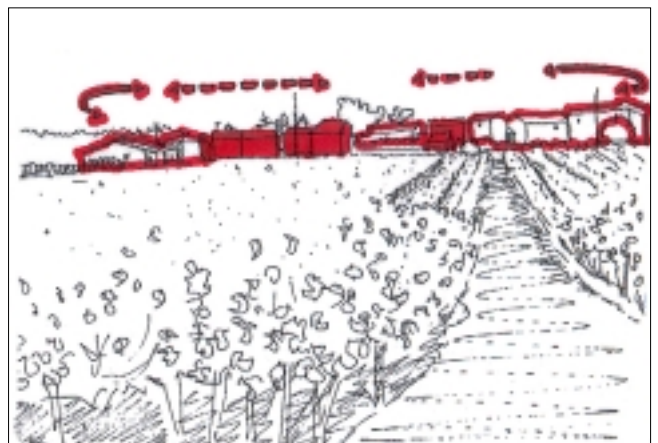
Recommandations :

Une implantation isolée crée un impact visuel fort. Pour toute construction nouvelle, on recherchera donc la densification du bâti plutôt que sa dispersion, plus difficile à intégrer dans le paysage.

Exemple : Le Mas



A éviter : la construction d'habitations isolées qui se démarquent trop au sein du site.



A privilégier : une recherche de densification du bâti pour toute construction nouvelle.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.2 ADAPTATION AU SITE (suite)

Les constantes du site :

Les constructions isolées sont traditionnellement présentes sur le site. Malgré l'impact visuel fort qu'elles offrent, leur inscription dans l'environnement est bien souvent réussie, parce que naturellement à l'échelle du paysage.

Ce n'est malheureusement pas le cas de bien des constructions récentes.



Habitat dispersé autour de Saint Privat et des Taulelles



Construction isolée sur Russargues : une insertion au site réussie en pied de colline, servie par un accompagnement végétal en prolongement de la végétation naturelle



Vivantoni et Jauzargue : deux fermes isolées, une présence à l'échelle du paysage

Recommandations :

Le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.), seul document en application sur la commune, a permis la création de constructions nouvelles isolées. La mise en place d'une Carte Communale, à l'étude actuellement, permettra de fixer les règles d'implantation au site des futures constructions ; les impératifs pour une «adaptation réussie au site» seront :

- la recherche d'un emplacement où l'impact visuel sera réduit,
- le choix d'une volumétrie et de matériaux permettant leur intégration dans l'environnement proche et lointain.



Le Mas : trois habitations isolées. Seule celle du premier plan à droite de la photo intègre la mémoire du lieu : volumes longs, étroits et hauts, implantation parallèle à la ligne de crête, on regrette cependant l'enduit trop clair et le non respect des proportions traditionnelles dans le choix des menuiseries



Construction récente isolée en cours d'exécution

Un exemple à suivre de parfaite intégration au site : l'implantation, le choix de la volumétrie, la proportion des ouvertures et le traitement du parement de façades respectent la typologie de l'habitat traditionnel.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.3 VOLUMETRIE

“La volumétrie des constructions est le premier signal visuel de la qualité de l’insertion dans l’environnement”.

Les constantes du site :

Qu’ils soient implantés parallèlement ou perpendiculairement aux courbes de niveau, les volumes de l’habitat traditionnel sont conçus sur une base rectangulaire dont la longueur est nettement supérieure à la largeur. Etroit et très haut, comprenant deux à trois niveaux au-dessus du rez-de-chaussée, le volume de base, très simple, couvert par un toit à deux rampants symétriques, autorise des extensions accolées au gré de l’évolution des besoins de l’exploitation.

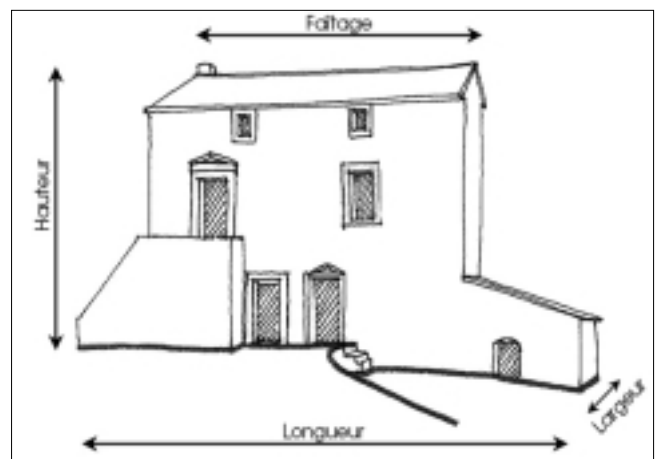


L’habitat traditionnel : des formes élémentaires et évolutives, des volumes optimisés pour un usage.



Recommandations :

Pour toute extension ou création de bâtiment, se référer aux types de volumétrie et aux dimensions des ouvrages existants. Une volumétrie trop différente des autres se remarquera inévitablement.



Volume de base type :

- . bâtiment comprenant deux à trois niveaux sur rez-de-chaussée,
- . longueur plus importante que la largeur,
- . grande hauteur,
- . toit à deux pentes, faitage parallèle à la longueur,
- . toit à une pente sur petites surfaces (annexes accolées au bâtiment principal).



Confrontation entre habitat traditionnel et constructions neuves : deux volumétries trop différentes pour être en harmonie.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.3 VOLUMETRIE (suite)

Les constantes du site :

Traditionnellement, les fonctions d'habitation et d'activité agricole sont regroupées sous un même toit, soit par superposition dans un bâtiment unique, la "maison-bloc", soit par juxtaposition de bâtiments annexes sur le bâtiment de base. Chaque "mas", qu'il soit isolé ou qu'il fasse partie d'un groupement au sein d'un hameau, présente une masse compacte, homogène, relativement importante. Le paysage est fortement marqué par cette présence, parfaitement à l'échelle des sites dans lesquels elle s'inscrit.



"Maison-bloc" traditionnelle : le rez-de-chaussée est affecté aux animaux (porcherie, étable...), le premier étage aux hommes (logement), le deuxième aux récoltes (pailler, grenier, magnanerie selon besoins)



L'escalier en pierre extérieur, prolongé d'un porche ou d'une terrasse, permet d'accéder au logement



Recommandations :

Dans la construction traditionnelle, les volumes, optimisés pour leur usage, se caractérisent par leur importance et leur massivité.

Aujourd'hui, la volumétrie moderne réduite à l'enveloppe d'une seule unité d'habitation, ne peut plus, en site naturel, s'inscrire en harmonie avec l'architecture traditionnelle. Seul le regroupement de logements, sous forme de semi-collectifs, peut présenter une dimension à l'échelle du bâti traditionnel.

L'extension des mas existants peut être envisagée, sous réserve qu'elle intègre la mémoire du lieu et en renforce l'homogénéité.



Un exemple de construction récente de hameau, ayant intégré la mémoire du lieu dans le choix de sa volumétrie



Habitat semi-collectif ou habitat individuel groupé peut trouver son inscription dans le paysage et présenter à ses utilisateurs à la fois intimité et convivialité.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.3 VOLUMETRIE (suite)

Les constantes du site :

Diverses formes d'évolution du bâti traditionnel, liées à la morphologie du terrain, à la situation d'implantation (soit au sein d'un hameau, soit en position isolée), sont présentes.

On remarque en outre quelques spécificités propres à chaque hameau.

. C'est en effet sur les deux groupements d'habitation du hameau des Taulelles, ainsi que sur les hameaux de Russargues et le Mas, que l'on trouve les bâtisses les plus massives : elles s'élèvent sur trois à quatre niveaux au-dessus d'un soubassement.

Leur base est un rectangle étroit et très long ; afin d'alléger la façade principale, un système de terrasses ou balcons couverts se superposent sur deux, voire trois niveaux ; les éléments saillants de planchers sont alors soutenus par une série de porteurs traités soit avec des cintres en pierre, soit avec des poteaux en pierre de taille et linteaux bois ou métalliques.

Recommandations :

Pour toute modification ou extension de volume existant :

. analyser la composition du bâti et intégrer la mémoire du lieu.



Une façade typique du hameau des Taulelles : la massivité du bâti et la décoration de la coursière du premier étage sont des éléments traditionnels d'architecture locale. La couleur trop claire de l'enduit, le non respect du percement cintré d'origine, la proportion et la répartition des percements du dernier niveau, sont des témoins de mauvaise intégration à la mémoire du bâti...



Le Mas et Russargues : terrasses - coursières sur deux niveaux ; l'élégance des porteurs cintrés superposés contribue à créer la légèreté de la façade



D. FICHES CONSEIL (suite)

D.3 VOLUMETRIE (suite)

Les constantes du site :

- . Le principe de volumétrie simple, avec couverture à deux rampants, est une constante du site. Ce système de couverture unique est ainsi utilisé pour couvrir un volume occupant deux niveaux, abri, porche ou espace de transition entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment.



Le Mas - Percements verticaux toute hauteur ménageant des porches très importants.



Russargues - Deux niveaux de terrasses sur soubassement en pierre et alignement des porteurs verticaux en pierre de taille.

Recommandations :

- . Respecter dans toute intervention sur le bâti existant, le caractère homogène des volumes.
- . Retrouver, dans toute extension ou création de bâti, une simplicité des volumes.
- . Refuser la multiplicité des adjonctions volumétriques de petite importance, absentes dans l'habitat traditionnel.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.4 TOITURES

Les constantes du site :

La «lauze», pierre plate de calcaire, était traditionnellement utilisée pour la couverture des habitations. On trouve encore sur la commune quelques exemples de petits bâtiments couverts avec ce matériau qui se marie particulièrement bien avec les parois de calcaire à parement nu.



Une couverture de lauze remplacée par de la tuile ronde à Cabiac

Mais ce matériau a progressivement été abandonné lors de la réhabilitation de toitures pour faire place à la tuile ronde dite «canal», moins onéreuse et plus légère pour les charpentes bien souvent sous dimensionnées.



La tuile ronde, de teinte «paille», «brique rosée» ou «vieille» est le matériau de couverture présent majoritairement sur la commune

Recommandations :

Contrairement aux pratiques anciennes selon lesquelles les matériaux de construction étaient prélevés dans l'environnement immédiat et participaient de fait à l'homogénéité du bâti et à son intégration parfaite au site, la construction d'aujourd'hui, uniquement guidée par un souci d'économie et de mise en œuvre plus simple, a tendance à utiliser des matériaux industrialisés. De facture et de texture trop éloignées des matériaux traditionnels, ces composants industriels, insérés dans un contexte bâti homogène, se remarquent inévitablement.



Bâtiments agricoles récents : on regrette le choix de la couverture en fibro-ciment gris, caractérisée par une surface trop lisse, une teinte trop visible et une facture trop uniforme.

Rappel :

* **la texture** d'un matériau donne leur apparence aux surfaces traitées (lisse ou rugueuse). Propre à la nature du matériau, mais aussi à sa mise en œuvre et au travail de l'artisan pour le préparer, elle évolue dans le temps (patine, érosion,...) en fonction de l'éclairage (une texture lisse réfléchira la lumière, sur une texture grossière se créeront des ombres portées...) influant ainsi sur l'impact visuel en général.

* **la facture** du matériau est donnée par la trace visible du travail pour préparer le matériau et le mettre en œuvre.

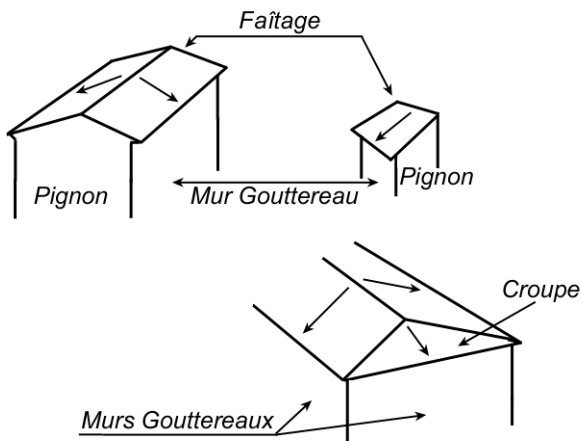
D. FICHES CONSEIL (suite)

D.4 TOITURES

Les constantes du site :

Le sens des toitures tient compte du profil général des bâtiments existants. Le faitage est parallèle à la plus grande longueur du bâtiment.

Les toits sont majoritairement à deux pentes, inclinées de 30 à 35 % et à une pente sur les petits volumes et les annexes.



Les croupes sont utilisées sur les grands volumes ou au carrefour des voies.

Recommandations :

Le choix du matériau de couverture sera dicté par deux impératifs :

- trouver un accord avec le site dans lequel s'inscrit le bâtiment et renforcer ainsi l'identité du lieu,
- assurer une cohérence avec les bâtiments voisins et contribuer à affirmer l'homogénéité de l'ensemble.



Les toitures monopentes, sur les volumes principaux, ne font pas partie des formes élémentaires de l'habitat traditionnel de la commune.

Une composition de volume intégrant une couverture à deux rampants aurait été plus conforme à la typologie traditionnelle tout en «allégeant» la lecture du bâtiment.

L'analyse du bâti traditionnel ...



Oui à l'usage de la croupe sur les surfaces importantes ...

doit permettre d'éviter les mauvais choix :



... Non à ce choix de couverture pour les volumes réduits à niveau unique.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.4 TOITURES (SUITE)

Les constantes du site :



Un matériau recommandé : la tuile ronde, matériau le plus courant sur le site



Eviter la cohabitation des tuiles romanes avec les tuiles rondes, de factures trop différentes



Eviter la cohabitation des tuiles plates et des tuiles rondes

Recommandations :

Des matériaux recommandés :

- * La lauze, matériau traditionnel aujourd'hui délaissé pour les tuiles de terre cuite, se marie particulièrement bien avec le calcaire des parois de l'habitat ancien.
- * La tuile ronde, grand moule, de teinte à dominante paille, brique rosée ou "vieillie", est le matériau le plus courant sur le site.

On privilégiera le réemploi de tuiles de récupération en couvert.

De manière générale, c'est la recherche de cohérence entre les différents bâtiments qui dictera le choix des matériaux et de leur couleur.

Certaines associations sont déconseillées :

- . tuile terre cuite rouge avec tuile terre cuite paillée, rosée ou vieillie,
- . tuile romane avec tuile ronde,
- . tuile plate à emboîtement dite "de Marseille" avec tuile ronde...

La multiplicité des matériaux différents pour des ouvrages à usage identique, la juxtaposition de couleurs opposées, nuisent à la cohérence des ensembles bâtis.



Eviter les matériaux de terre cuite «rouge» trop fortement colorés.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.4 TOITURES (SUITE)

Les constantes du site :



La plaque ondulée fibro-ciment grise est à éviter

Recommandations :

MATERIAUX DECONSEILLÉS :

* Les plaques type "bac acier", de texture lisse et fortement réfléchissante, se démarquent trop au sein du site.

Il en est de même pour les plaques ondulées métalliques non traitées contre la corrosion qui prennent rapidement la teinte "rouille", couleur isolée dans l'unité du site.

Ces matériaux sont déconseillés.

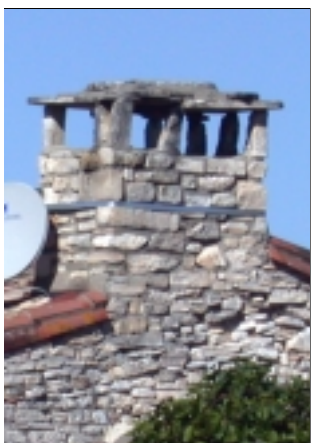
* Pour la même raison, on évitera les toitures en plaques ondulées de fibrociment naturelles, dont la couleur grise, alliée à la facture industrielle, les rendent inadaptées au site. Ce matériau, économique, de texture granuleuse mate, peut cependant être toléré pour la couverture de bâtiments utilitaires (hangars agricoles) à condition que leur impact visuel soit réduit et que le matériau soit choisi dans la gamme "grande onde teintée dans la masse" du fabricant.

SOUCHES ET CONDUITS :

- . Ils devront se trouver en partie haute du toit. Si la sobriété doit être recherchée, elle n'implique pas le "dénudement".
- . On essaiera de regrouper au maximum les conduits compatibles dans des souches communes.
- . Le doublage des conduits et souches sera effectué soit en pierre, soit en brique pleine ou en maçonnerie enduite à l'identique de l'enduit de la façade. Brique apparente, "coiffe" métal, boisseaux de ciment sont à éviter.
- . Les souches seront de section rectangulaire ; au-dessus des abergements, l'enduit devra être plus épais qu'en tête, afin d'empâter la base des souches.

SOLINS ET ABERGEMENTS :

- . Ils doivent rester très discrets. Ils sont réalisés de préférence en zinc ou en plomb.



Souches et conduits

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.4 TOITURES (SUITE)

Les constantes du site :

Les débords de toiture, dans l'habitat comme dans la construction des annexes, sont traités avec le même soin. C'est la génoise, élément de terre cuite, qui prédomine. A un ou deux rangs, avec ou sans filet, on la retrouve parfois filante en traitement des rives.



Cabiac - Génoise filante en rive

On trouve également quelques éléments de corniches en pierre taillée, exemples à suivre pour le traitement des débords de toiture.



Corniche, débord de couverture



Cohabitation d'une gouttière contemporaine en zinc et d'une descente en pierre et terre cuite pour le recueil des eaux

Le recueil de l'eau, élément naturel indispensable à la vie, a laissé des traces sur le bâti traditionnel. On trouve en effet encore quelques vestiges de domestication des eaux de pluies, recueillies depuis le débord de toiture et acheminées jusqu'aux citernes, au moyen de canalisations (tuiles rondes ou demi-troncs d'arbres évidés) fixées sur la façade.

Recommandations :

DEBORDS DE TOITURE ET PIGNONS :

Un principe de base : conserver le profil général du bâtiment concerné.

Lors de la mise en œuvre de génoises, il conviendra :

- d'exclure les modules préfabriqués de petites dimensions et uniformes,
- de privilégier le réemploi de tuiles anciennes,
- de limiter les débords de chevrons aux parties non closes en toitures.

GENOISES :

La reprise des génoises consiste à : piqueter le bourrage d'enduit existant, brosser les éléments de terre cuite avec précaution, bourrer avec l'enduit utilisé pour le traitement de la façade, exécuté de telle sorte que la tranche des éléments en terre cuite reste apparente.



Russargues : double rang de génoises

GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAUX PLUVIALES :

La préférence doit être donnée aux matériaux comme le zinc ou le cuivre.



Malgré la qualité artistique et l'originalité du travail, la décoration de ces éléments de recueil d'eaux pluviales ne doit pas se généraliser.

D. FICHES CONSEIL (suite)

D.5 FACADES

Les constantes du site :

La façade est définie par les éléments qui la composent, à savoir les ouvertures, la texture, la coloration ainsi que les terrasses, balcons et coursives. La façon de positionner ces éléments sur la façade contribue à son harmonie.

Traditionnellement les bâtiments étaient réalisés avec des matériaux prélevés dans l'environnement immédiat ; bien souvent utilisés "bruts", avec un façonnage réduit au minimum nécessaire à leur mise en œuvre, ces matériaux conféraient au bâti un caractère naturel, supportant bien les déformations et acceptant les remaniements multiples.

Le lien avec le site existait de fait. Seules les données naturelles du lieu (type de roche naturelle, granulométrie et couleur des sables, nature des bois...) déterminaient le caractère propre à la zone sur laquelle ils étaient prélevés.

Recommandations :

Les règles applicables en matière d'aspect des constructions seront modulées en fonction de la nature des projets :

1. Construction existante faisant l'objet d'un ravalement ou d'une réhabilitation sans modification notable ni changement de destination :

- . les façades devront être traitées dans le respect de leurs caractéristiques architecturales et techniques,
- . les matériaux utilisés se rapprocheront le plus possible de ceux employés à l'origine et mis en œuvre selon les règles de l'art.

2. Transformations importantes, reconstruction partielle, construction neuve derrière une façade ancienne :

- . les façades devront respecter les caractéristiques existantes du bâti environnant,
- . les formes et couleurs devront s'appuyer sur le contexte existant.

Toutefois ce respect ne saurait faire échec à un projet d'architecture contemporaine témoignant d'un souci certain d'innovation et de qualité.



L'utilisation des matériaux locaux pour la construction crée un certain mimétisme avec la nature

D. FICHES CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.1. - Ordonnancement - Ouvertures

“L’ordonnancement est donné par la position des ouvertures sur la façade”

Dispositions générales :

Les proportions d’usage définissent le bâti.

Traditionnellement, les percements ont une forme rectangulaire où la hauteur est nettement supérieure à la largeur, à l’exception du dernier niveau où les formes varient du rond au carré, du fait de la hauteur sous combles. Les ouvertures sont disposées dans un ordre hiérarchique décroissant, du rez-de-chaussée aux étages. Sur un même étage elles ont souvent les mêmes dimensions.

En outre, la proportion des pleins prédomine largement celle des vides.

Recommandations :

Lors de la création d’ouvertures, inscrire en harmonie le ou les percements dans la composition et l’ordonnancement des baies existantes.

A l’occasion d’une restauration,

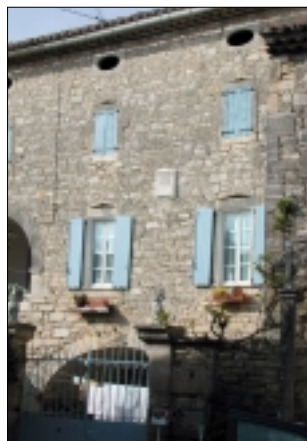
- . respecter les baies dans leurs styles, leurs dimensions, leurs matériaux,
- . utiliser de préférence les anciennes ouvertures qui ont été en totalité ou partiellement bouchées,
- . mettre en valeur les encadrements en pierre de taille par un nettoyage de la pierre et maintenir la continuité des moulures.



Les pignons sont peu percés



L’ordonnancement contribue à l’harmonie de la façade



D. FICHES CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.2. - Détails

Les constantes du site :

Une façade n'est pas seulement un ensemble de murs et de percements disposés selon un certain ordonnancement. Chaque élément de composition du bâtiment présente des détails qui contribuent à l'authenticité de la façade et caractérisent l'époque de la construction ou de la modification apportée.

Recommandations :

- . Préserver dans leur intégralité ces détails qui animent et caractérisent les façades,
- . utiliser le même matériau ou des matériaux appropriés pour la restauration,
- . veiller à traiter avec soin les bandeaux, moulures, appuis et linteaux des ouvertures.



Les murs offrent les traces multiples de modification des ouvertures au fil des âges

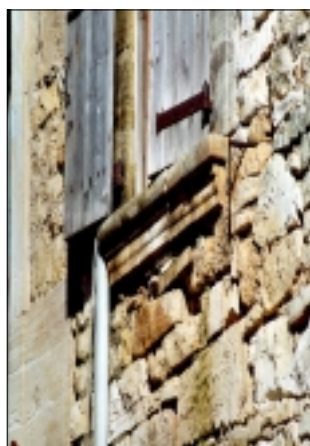


- . la proportion du percement est « carrée » et non rectangulaire,
- . la position du trou « casse » la lecture du joint apparent vertical de la façade,
- . l'appui en béton saillant avec « oreilles » est un élément trop contemporain,
- . le linteau en béton armé et les raccords de ciment cohabitent mal avec la pierre.

L'exemple d'un percement non respectueux du bâti dans lequel il s'insère



Appui saillant simple



... ou mouluré,

ces éléments de composition d'un percement authentifient la construction



appui simple et linteaux avec arc de décharge,



D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.3. - Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies

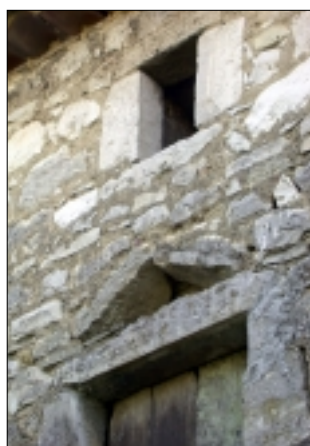
Les constantes du site :

Les menuiseries sont posées en embrasure dans l'épaisseur du mur. Traditionnellement, les menuiseries en bois des *croisées* sont de type "ouvrant à la française", à un ou deux vantaux, avec ou sans imposte et avec bois horizontaux créant trois ou quatre compartiments vitrés rectangulaires verticaux.

Les linteaux des fenêtres sont droits. Ils sont réalisés en pierre monolithe, bloc taillé avec ou sans «arc de décharge» en pierres de «tout-venant»..



Menuiseries «ouvrant à la française», en bois peint et «petits bois»



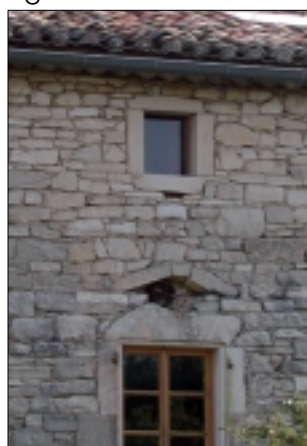
Linteaux droits en pierre monolithe

Recommandations :

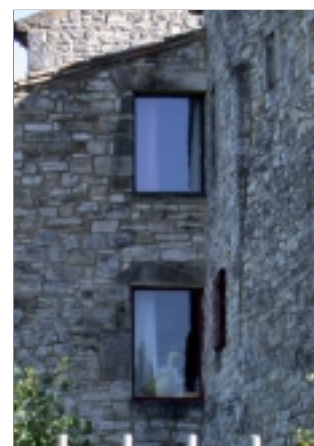
Les menuiseries, selon leur qualité et leur état, seront de préférence restaurées plutôt que remplacées par des modèles récents dont le matériau et le style peuvent ne pas s'accorder au caractère du bâtiment.

Les menuiseries créées seront de préférence en bois. D'autres matériaux, plus contemporains (aluminium laqué par exemple) peuvent être utilisés sous réserve qu'ils participent à une harmonie d'ensemble des ouvrages projetés.

Les châssis "plein jour" (à une seule vitre) apportant une surface d'éclairage optimale, peuvent également être utilisés.



Cohabitations réussies des fenêtres «plein jour» et des châssis traditionnels à «petits bois»



«Œils-de-bœuf» en pierre taillée ovales ou ronds



D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.3. - Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies (suite)

Les constantes du site :

Les portes, les volets, les portails sont en bois, constitués d'un bâti et de lames larges.

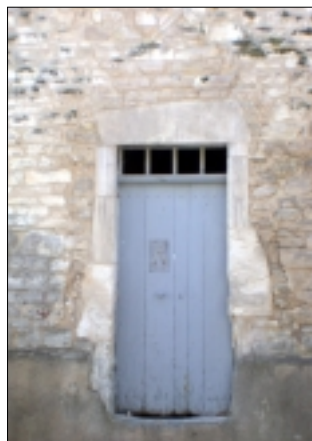
Les linteaux des portes et portails sont droits ou cintrés, en arcs surbaissés tendus ou en «anse de panier». L'arc plein cintre n'est utilisé que pour de petites ouvertures (portes étroites). Les linteaux sont réalisés en pierre, brique ou bois.

Recommandations :

Le bois reste le matériau recommandé pour la réalisation des portes, volets et portails.

L'aluminium et le métal, fortement réfléchissants lorsqu'ils sont laissés bruts, sont fortement déconseillés.

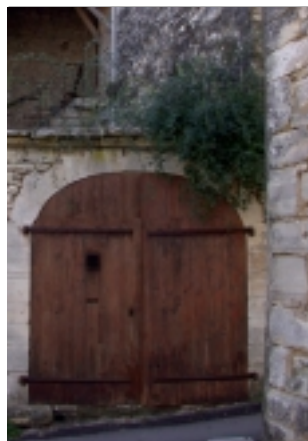
Toutefois, ils peuvent être admis pour la fermeture de locaux d'activité (agricoles par exemple), à condition d'être traités par une peinture mate.



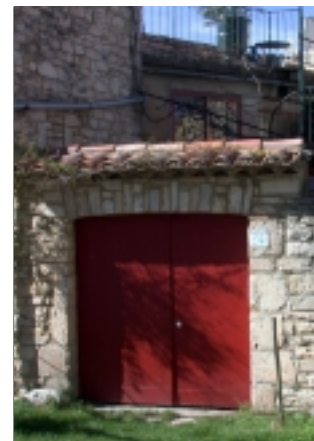
Linteau droit en pierre monolithique



Linteau droit en pierre et «arc de décharge»



Portail bois : le matériau le plus courant



Portail métal : matériau toléré sous réserve qu'il soit traité par une peinture mate



Linteaux cintrés en pierre, «anses de panier»



Linteau cintré, en pierre, en arc tendu

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.3. - Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies (suite)

Les constantes du site :

Les linteaux en bois, matériau sensible à l'humidité étaient protégés par un alignement de lauzes en saillie du nu de la façade.



Protection de linteau bois



Linteau droit en bois



Ensembles menuisés s'insérant parfaitement dans les tableaux existants, le percement d'origine est respecté...

Recommandations :

Le changement de destination de beaucoup de locaux initialement affectés à l'exploitation, amène les nouveaux occupants des lieux à modifier les ouvertures existantes ; des baies anciennement occupées par des portails de grange deviennent ainsi des portes-fenêtres de séjour.

La menuiserie vitrée qui remplace le portail plein ne peut être qu'un élément adapté au «trou» qu'elle habille.



Attention au choix des ouvertures créées : la proportion trop carrée des deux baies et leurs linteaux pleins cintres ne se réfèrent à aucune baie traditionnelle

La mise en œuvre d'une menuiserie standardisée est bien souvent incompatible avec le percement d'origine.



... porte vitrée industrielle inadaptée au tableau. Percement d'origine et menuiserie incompatibles.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.3. - Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements de baies (suite)

Les constantes du site :

Les volets bois à "panneaux" et ceux à lames à clés et emboitures sont les types de fermeture les plus répandus sur le secteur.



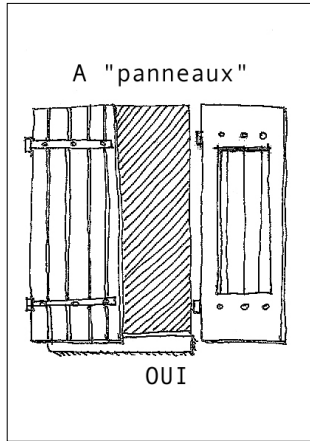
Volets à lames à «clés et emboitures»



Volets à «panneaux»



Volets à «panneaux»

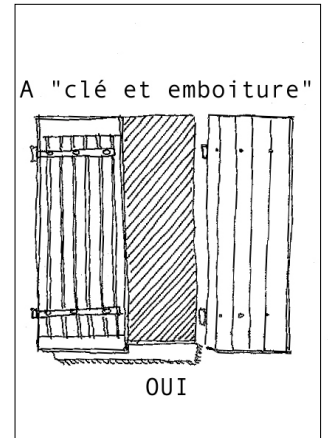


A éviter : volets à «barres et écharpes»

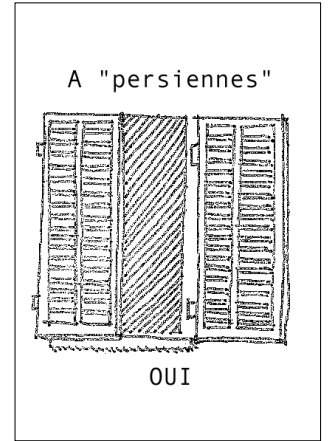
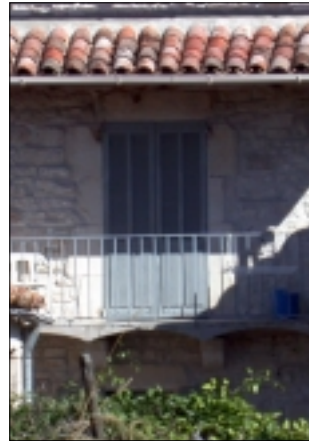
Recommandations :

Sont conseillés, sur le secteur :

- les volets bois "à panneaux", ouvrant à la française sur la façade,
- les volets bois à lames verticales, à "clés et emboitures", ouvrant à la française sur la façade, ou à lames larges repliables en tableau.



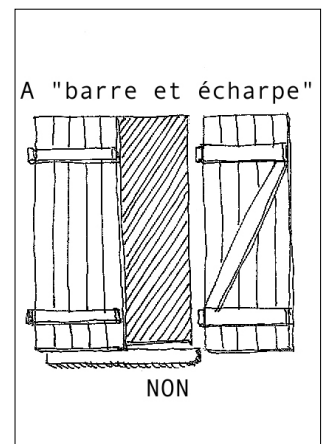
Moins fréquents, mais également conseillés :



- les volets bois "persiennés" ouvrant à la française sur la façade.

Par contre les volets à "barres et écharpes" (en "Z"), fermetures types du chalet de montagne, sont à éviter.

De même, les volets métalliques ou P.V.C., qu'ils soient roulants ou rabattables en façade sont proscrits sur le site.



D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.4 - Balcons - Terrasses - Garde-corps

Les constantes du site :

Les maisons isolées ou de hameau possèdent pour la plupart une terrasse ou un porche d'accès au premier étage, affecté traditionnellement à l'habitation.

L'ouvrage est maçonné, la dalle portée par des parois pleines toute hauteur formant garde-corps, percées en rez-de-chaussée d'une ou plusieurs ouvertures voûtées en "anse de panier" ou en "plein cintre". L'espace peut être protégé par une avancée de couverture dont la charpente, constituée de bois simplement équarris, est portée par des piliers maçonnés surdimensionnés.

Sur la commune on observe de nombreux exemples de terrasses superposées sur plusieurs niveaux. Il arrive qu'un demi-niveau de grenier coiffe le dernier étage de ces terrasses.



Les porches et terrasses participent à l'animation de la façade et à son harmonie

Recommandations :

Les constructions récentes peuvent s'inspirer avec «bonheur» de la tradition, tout en utilisant les matériaux et techniques contemporains.



La réalisation de la terrasse de cette construction récente en est un exemple : s'inspirant de la tradition, la charpente est constituée d'une demi-ferme, de pannes et d'une couverture en tuile et repose sur des poteaux en pierre correctement dimensionnés.

L'utilisation d'élé-

ments de décoration industriels, d'apparence incompatible avec le bâti traditionnel, nuit à la réhabilitation des constructions.



Si l'on retrouve dans ces terrasses superposées le principe des coursives traditionnelles, on regrette le mélange et la nature des matériaux utilisés pour traiter les garde-corps : agglomérés de béton, «claustra» en terre cuite, tous deux matériaux contemporains plus appropriés à l'habitat urbain, garde-corps métallique trop léger...

On regrette, pour la protec-

tion de ce porche, la réalisation de joints trop épais pour la pose des piliers, ainsi que le choix du matériau utilisé pour la couverture ; s'il assure l'étanchéité de l'ensemble, le fibro-ciment est un matériau dont la texture trop lisse et la facture trop uniforme sont incompatibles avec l'apparence des constructions anciennes.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.4 - Balcons - Terrasses - Garde-corps (suite)

Les constantes du site :

Bien souvent, les terrasses ou porches sont agrémentés de *treilles* métalliques sur lesquelles courent des végétaux.

Cette tradition locale est directement liée au climat. Les plantes grimpantes constituent, sur l'armature des treilles, une résille végétale aux avantages multiples : agrément végétal, protection contre les «vues», protection contre les rayons solaires.



Recommandations :

Les terrasses, treilles et escaliers, ouvrages de transition entre espace naturel et espace construit qui accompagnent les constructions de la Commune, sont des exemples d'aménagements extérieurs réussis dont on pourra s'inspirer pour toute construction projetée.

Les treilles, éléments de décoration économiques permettent de valoriser les constructions les plus ordinaires. Pour concevoir toute nouvelle pergola, on prendra exemple sur le dessin des treilles traditionnelles, réalisées en barres de fer massif (rond, carré, plat...) à l'exclusion de toute structure en béton armé, aluminium ou tubes de fibrociment.

Une structure bois pourra se substituer à une structure métallique si elle participe à l'harmonie de la façade traitée.

Des piliers en pierre de taille ou en pierres de «tout-venant» peuvent également constituer le support des pergolas.



Pergolas et végétation, éléments de décoration économiques, contribuent à créer des ambiances variées et renforcent la liaison des bâtiments entre eux

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.4 - Balcons - Terrasses - Garde-corps (suite)

Les constantes du site :

Les *balcons*, peu fréquents, sont étroits, en porte-à-faux sur la façade ; les dalles sont portées par des corbeaux de soutien en pierre ou en ferronneries ouvragées. Les garde-corps sont métalliques, constitués d'éléments en fer forgé finement travaillés.



Des exemples réussis de balcons dont on pourra s'inspirer



Un exemple de protection à éviter : le «claustra» de terre cuite s'intègre difficilement à l'architecture traditionnelle

Recommandations :

Les *garde-corps*, protections des escaliers et balcons s'inspireront des éléments anciens en fer forgé, constitués de barreaudages verticaux droits en fer rond ou carré et de lisses horizontales en fer plat, à l'exception de tout élément torsadé ou galbé, de facture industrielle.



Exemple réussi de garde-corps métallique ; on regrette d'autant plus l'utilisation du «voutin» béton de la dalle porteuse...

En outre, on évitera :

- tout ouvrage en porte-à-faux sans élément de soutien en console,
- tout ouvrage en porte-à-faux soutenu par des piliers sous-dimensionnés,
- tout garde-corps composé d'éléments de béton, les «claustras» en terre cuite, les «balustres»...
- tout garde-corps à barreaudage bois, matériau type du «chalet» de montagne.



Exemple de garde-corps inspiré des glissières de sécurité routière... qui ne doit pas servir de référence.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.5 - Auvents - Abris - Vérandas

Les constantes du site :

Traditionnellement, la protection des portes était assurée par des "porches", ouvrages en maçonnerie aux proportions imposantes.



Porche d'entrée maçonné

Le scellement en saillie d'éléments de pierre taillée ou simplement délimitée assurait également une protection légère des linteaux.



Protection légère de linteau

Recommandations :

Les auvents, petits toits à rampants en tuiles, placés au-dessus d'une ouverture et portés par une charpente bois sur consoles, sont des ouvrages récents de protection des entrées. Sur console bois, ou piliers bois, ils constituent des éléments de protection traditionnels du chalet. Ils s'intègrent alors difficilement à l'architecture de la Commune.

La protection des ouvertures sera assurée de préférence par des "marquises" réalisées à l'ancienne en fer forgé et paroi translucide (verre, macrolon).



Auvent bois et tuile sur poteaux bois, garde-corps à barreudage bois, ouvrages types du chalet sont à éviter.



La «marquise», protection d'entrée conseillée



Auvent bois et tuile sur console bois : un élément d'architecture à éviter absolument...

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.5 - Auvents - Abris - Vérandas (suite)

Les constantes du site :

L'*abri* est une construction traditionnelle de l'habitat rural. Réalisé avec autant de soin que les autres bâtiments, cet espace couvert, utile pour le stationnement des engins agricoles et le stockage des outils ou des récoltes était souvent adossé à au moins un des murs d'une annexe close ; couvert par une toit de tuile à un ou deux rampants, il était constitué d'une charpente en bois avec ferme posée sur des piliers en pierre massifs.



L'abri traditionnel : un ouvrage harmonieusement proportionné.

Recommandations :

Éléments de fermeture contemporains, les *vérandas* s'intègrent difficilement à l'architecture traditionnelle de la commune. Elles seront de préférence traitées en métal peint pour l'ossature, vitrage translucide pour les parois verticales et zinc pour les couvertures.



La «véranda» en aluminium et plaques polyester de couverture s'intègre difficilement à l'architecture traditionnelle...



Une réponse «contemporaine» au besoin d'abri : volumétrie et matériaux sont en opposition avec l'harmonie de l'ensemble bâti.



Le choix des matériaux (bois de l'ossature, et polyester de couverture) et de la structure (pente de toit trop faible, dessin des parois créant des vitrages incorrectement proportionnés) créent un élément annexe bien mal adapté au bâti ancien !...

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.6 - Texture - Matériaux

Les constantes du site :

Traditionnellement prélevés dans l'environnement immédiat, les matériaux utilisés dans la construction ont une structure irrégulière et une couleur riche en nuances ; ils participent à l'unité du site et se fondent dans l'environnement.

Ce mimétisme s'accroît dans le temps ; la trace visible du travail de l'homme pour façonner et mettre en œuvre le matériau s'adoucit ; la patine des bâtiments redonne au matériau utilisé l'aspect qu'il avait à l'état naturel.

Les façades sont construites en pierre avec des éléments bruts d'extraction et bloqués entre eux avec un mortier de chaux créant un minimum de joint apparent.

Outre ce parement dit "jointoyé" ou "à joints secs", on trouve dans l'habitat traditionnel deux autres types de finitions :

- . les parements à joints beurrés dits "à pierres vues". Dans ce cas l'enduit, réalisé à base de chaux naturelle et de sable, laisse les pierres affleurer par endroits,
- . et les parements enduits. La finition est alors assurée par un enduit à la chaux, dont la dernière couche présente une surface dressée, grattée, légèrement rugueuse.

Ces deux dernières finitions sont moins fréquentes sur l'ensemble de la commune.



Parement brut, finition majoritaire sur le site

Recommandations :

Qu'elle concerne un habitat isolé ou un habitat groupé, toute restauration ou extension de bâti existant se fera dans le respect du site et la recherche d'homogénéité avec les éléments en place.

On veillera en particulier à :

- . ne pas supprimer des éléments de valeur pour les remplacer par des produits de moindre qualité,
- . réduire l'utilisation de matériaux industrialisés dont la facture trop régulière s'harmonise mal avec les matériaux organiques de l'existant,
- . restreindre l'étendue de la palette des matériaux et de celle des couleurs de finition,
- . retrouver la facture grossière des parements traditionnels pour toute mise en œuvre récente,
- . adapter à chaque matériau la finition qui lui convient (par exemple, en aucun cas les parois en blocs d'agglomérés de ciment ne peuvent être laissées apparentes ; elles doivent être enduites...).



Parement enduit ... et parement à joints beurrés, deux autres finitions présentes sur le site.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.6. - Texture - Matériaux (suite)

Apprendre à lire l'architecture traditionnelle et à s'en inspirer ne doit pas donner lieu à des "contre-sens"...

QUELQUES EXEMPLES A NE PAS SUIVRE :

Attention à la cohabitation «enduit clair» avec «parement naturel coloré» : un enduit trop clair fera «tache» dans l'environnement...



... en site isolé ...



... comme en habitat groupé.



Non à la pierre «à tout prix» ...

- . choisir la pierre locale et la mettre en œuvre selon les techniques courantes.
- . s'interdire le placage en «opus incertum» d'un parement inadapté ou la mise en œuvre «à joints larges» comme ci-contre.



Oui à l'aspect «pierre», non aux parements industrialisés.

- . choisir des éléments bruts, irréguliers pour le doublage des parois.
- . poser les pierres avec des joints moins contrastés.
- . non à la pierre reconstituée, trop régulière pour les encadrements de baie.

LES MURS RACONTENT UNE HISTOIRE - APPRENDRE A LA LIRE EVITE DE COMMETTRE DES ERREURS



- Reconnaître la bonne mise en œuvre :
- . à gauche, sur le parement d'origine, les joints semblent vides
 - . à droite, la reprise des joints est trop visible...



- Respecter le «bon» parement : les pierres d'angle «piquetées» sont destinées à être enduites.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D5 FAÇADES (SUITE)

D.5.7. - Coloration

Les constantes du site :

La coloration est donnée :

- . soit par la pierre naturelle qui va des tonalités de blond à ocre jaune, ou de gris clair à gris plus foncé selon que les parties de murs sont protégées ou pas, nettoyées ou sales,
- . soit par les sables incorporés au liant des enduits.

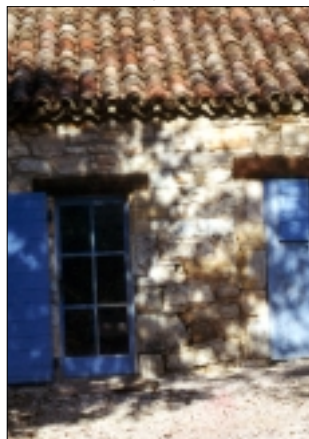
On trouve sur le site quelques exemples de décoration sur enduits dont on pourra s'inspirer dans la réalisation d'enduits neufs.



Le sable local donne sa couleur à l'enduit de finition ; le mimétisme avec la pierre naturelle est parfait.



Les badigeons à la chaux soulignent chaînes d'angle, débords de couverture ou encadrement de baies.



Oser la couleur pour la finition des menuiseries.

Recommandations :

La mise en couleur d'une façade doit se faire en premier lieu dans l'esprit d'une harmonisation avec son contexte (vue lointaine).

La coloration prend en compte la volumétrie, la hauteur, le décor, la possibilité ou non de recul ainsi que l'harmonie chromatique des différents éléments tels que fonds, encadrements, volets, ferronneries...

S'interdire cependant toute couleur vive ou le blanc pour les colorations des enduits, surfaces de grandes dimensions au fort impact visuel.

S'autoriser une palette plus large pour la finition des portes, fenêtres ou ferronneries..., éléments perçus ponctuellement.



Attention aux contrastes de couleurs : ils nuisent à l'harmonie de l'ensemble bâti.



Puiser sur la palette des couleurs du site pour tout nouvel enduit : le «rosé clair», absent des teintes traditionnelles est déconseillé...

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR

D.6.1. - Une architecture du dehors

Les constantes du site :

Pour la construction des ouvrages extérieurs comme pour ceux de l'habitation, les anciens utilisaient les matériaux trouvés sur place.

Ainsi assemblaient-ils la pierre locale pour la réalisation des murets, murs de soutènement, cheminements horizontaux (calades) ou verticaux (escaliers) assurant la liaison avec les divers niveaux du terrain naturel et la transition entre espace extérieur et espace intérieur.

Recommandations :

- . Utiliser la pierre locale pour la confection des murets de soutènement et des clôtures,
- . bâtir ces ouvrages en pierre sèche sans liant.

Les escaliers devront être discrets, à l'échelle des volumes de murets bâtis.

Des pierres en saillie ou des escaliers dans l'épaisseur du mur s'inscriront parfaitement dans l'identité de la commune.



A la fois soutènement et clôture, le mur de pierre sèche s'inscrit harmonieusement dans le site.



L'escalier, cheminement omniprésent dans l'habitat, relie entre eux espaces publics et privés. Avec les porches, les cours intérieures et les terrasses, il crée une variété d'ambiances, et constitue un espace de transition entre la rue et le logis.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (SUITE)

D.6.2. - Les clôtures

Les constantes du site :

La clôture, élément de délimitation d'une parcelle tel que défini dans les communes urbaines, est très peu présente dans les communes rurales.

Ce besoin qu'éprouve le citadin de «marquer son territoire» et d'en interdire l'accès à la communauté, n'est pas aussi marqué dans l'habitat rural. Dans les hameaux, les espaces extérieurs privés ou publics ne sont pas différenciés systématiquement.

On passe naturellement des uns aux autres par l'intermédiaire d'espaces de transition : cheminements pavés, porches, escaliers, terrasses, passages couverts, massifs plantés ou treilles.

Les clôtures sont uniquement constituées de murets ou murs en pierre sèche sans joint apparent.

Recommandations :

Les clôtures, abords et accès feront l'objet des mêmes soins que la construction.

Les ouvrages de clôture anciens seront conservés et, si nécessaire, restaurés.

Ils seront un exemple d'inspiration pour toute réalisation nouvelle.

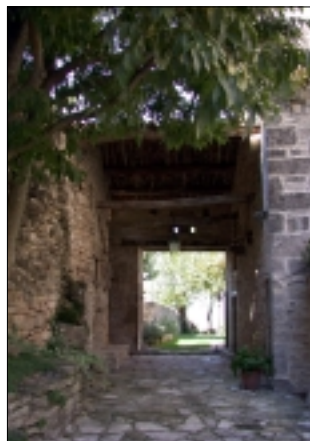
On veillera à ne mettre en œuvre que des matériaux compatibles avec le site.



Mur de clôture et de soutènement



Clôture et végétation préservent l'intimité



Marquage au sol, passages couverts, succession d'escaliers et de terrasses participent à un découpage des parcelles à la fois discret et intégré.



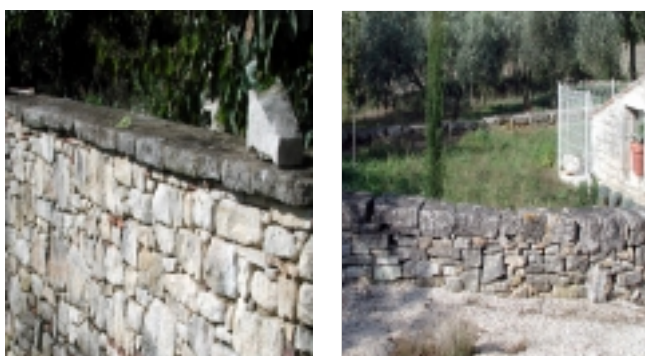
D. FICHES - CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (SUITE)

D.6.2. - Les clôtures (suite)

Les constantes du site :

Si le mur de clôture est réalisé avec un parement de pierre en «tout-venant», son couronnement est constitué d'éléments de pierre taillée.



Murets : une variété de couronnements...

Les murs sont percés de portails monumentaux, en bois ou en fer forgé peints, fixés à des piliers en pierre de taille surmontés de chapiteaux. Bien souvent ces passages entre la rue et la cour sont marqués d'un linteau droit ou cintré surmonté d'un couronnement de tuiles.



Murs de clôture et entrées : une variété de décoration...

Recommandations :

Qu'ils soient en bois ou en métal les portails anciens existant sur la commune sont des ouvrages de grande qualité.

Ils seront conservés ou remis en état si nécessaire. Ils serviront d'exemple à toute réalisation nouvelle.



Des éléments de clôture de qualité : des exemples à suivre...



D. FICHES - CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (SUITE)

D.6.3. - Les usages

Les constantes du site :

Les espaces extérieurs avaient en premier lieu un rôle utilitaire.

Le four à pain, le puits étaient les lieux stratégiques de la vie en commun. Les cultures (potager, vigne, lavande, arbres fruitiers, mûriers...) occupaient les espaces un peu plus éloignés de l'habitation.

Aujourd'hui, les activités ont évolué et, outre les cultures, les espaces extérieurs sont aussi destinés à d'autres fonctions plus "récréatives".

Recommandations :

L'accueil, le repos et la détente, les repas, les échanges, la convivialité et les baignades... sont à intégrer dans l'aménagement des espaces extérieurs.

Soigner les abords d'une maison, c'est l'enrichir de lieux de vie supplémentaires. Tenir compte de l'environnement dans lequel s'insèrent les espaces extérieurs, c'est les relier harmonieusement au site.



Le Mas : ancien four à pain communal.



Simple agrément entre la rue et le logement : un exemple d'accompagnement plein de charme.



Puits pour capter l'eau dans les profondeurs calcaires.



Barbecue industriel et cuisine d'été «bétonnée» : un décor plus adapté au jardin de lotissement urbain qu'à un milieu rural.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (SUITE)

D.6.4. - La végétation

Les constantes du site :

L'observation du paysage fait apparaître une végétation abondante autour des constructions.

Celle-ci était supprimée pour les besoins des cultures mais préservée autour des constructions.

On recherchait ombrage, protection visuelle et ambiance sous les frondaisons.

Il est à noter que les clôtures végétales étaient absentes du paysage, et notamment autour des constructions traditionnelles éparses ou isolées.



Une association harmonieuse de végétaux naturels, ornementaux et agricoles.

Recommandations :

Plantations et bâtiments sont à associer. La végétation existante est donc à conserver au maximum.

Elle accompagne les pignons, assure une liaison naturelle avec l'environnement et joue ainsi un rôle important d'intégration des bâtiments dans le paysage.

Lorsque le terrain est nu ou peu boisé, il conviendra d'effectuer de nouvelles plantations.

Les haies, qu'elles soient taillées ou non, sont proscrites. Elles reproduisent un modèle urbain qui n'a pas lieu d'être sur la commune.



L'absence de végétation accentue l'impact des constructions nouvelles.



La végétation autour des bâtiments : un élément majeur d'intégration.



La végétation peut devenir dominante sans être une gêne.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (SUITE)

D.6.4. - La végétation (suite)

Les constantes du site :

Les essences végétales développées sur le site résultent de critères naturels : substrat géologique, calcaire, altitude (200 m en moyenne), exposition des terrains, climat (température, pluviométrie).

Les plantations étaient effectuées dans une logique économique, avec une prise en compte spontanée de ces critères et ce, pour une meilleure croissance et un moindre entretien.

Le choix des végétaux, aux abords des constructions, privilégiait davantage les essences utiles (vigne, mûriers...) que les essences uniquement ornementales.



La vigne et la lavande : des essences utiles qui font partie du paysage.

Recommandations :

On veillera à préserver la végétation existante. Lorsqu'on effectuera de nouvelles plantations, le choix tiendra compte des critères suivants :

- . adaptation au site (substrat, climat),
- . de préférence, appartenance à la palette d'essences locales,
- . valeur décorative intéressante,
- . harmonie avec la végétation environnante,
- . respect de l'identité du paysage.

Il conviendra d'éviter les essences standards que les pépinières reproduisent à l'infini et qui banalisent les paysages (pyracantha, laurier amande, cotoneaster, cyprès de Leyland, cyprès de l'Arizona...).



Le mûrier : vestige d'une essence utile en voie de disparition.

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (SUITE)

D.6.4. - La végétation (suite)

Les constantes du site :

La végétation est le reflet des conditions naturelles et des modifications de la couverture végétale liées à l'action de l'homme.

Elle est composée d'essences spontanées (chêne vert, chêne décidu...), d'essences anciennement cultivées (mûrier...) ou d'essences forestières (boisements de feuillus...).

Cet ensemble végétal est aussi présent autour des constructions pour ses qualités d'adaptation ou ses valeurs ornementales.

Recommandations :

Les végétaux pouvant être plantés aux abords des constructions sont nombreux. Ils sont à choisir dans la palette d'essences déjà présentes sur le site mais des nouvelles espèces ne sont pas à exclure de manière systématique.

Les espèces recommandées ci-après sont à sélectionner selon le milieu (sols calcaires, humides, ensoleillés, ombragés...).

Il s'agit d'une liste simplement indicative, qui n'a pour objet que d'orienter le choix des essences et qui ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité.



Véronique



Tamaris printanier



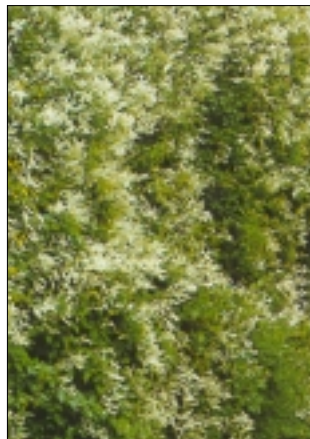
Chalef



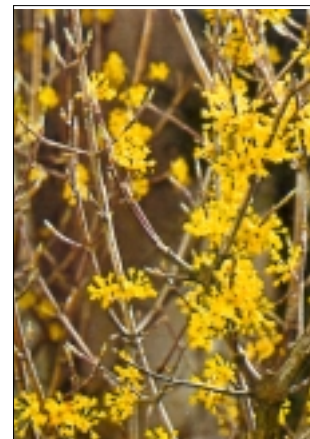
Arbre de Judée



Frêne à fleurs



Jasmin blanc



Cornouiller mâle



Févier Inerme

D. FICHES - CONSEIL (suite)

D6 L'ESPACE EXTERIEUR (SUITE)

D.6.4. - La végétation (suite)

Quelques essences :

D'arbres :

Erable Champêtre
Erable de Montpellier
Vernis du Japon
Acacia de Constantinople
Aulne de Corse
Mûrier à papier
Arbre de Judée
Févier inerme
Peuplier blanc
Chêne vert
Chêne blanc
Robinier faux acacia
Acacia doré
Sophora du Japon
Tamaris printanier
Orme résistant

D'arbustes :

Amélanchier ovalis
Arbousier
Cornouiller mâle
Cornouiller sanguin
Coronille des jardins
Chalef
Forsythia
Véronique
Laurier sauce
Luzerne arborescente
Myrte
Laurier rose
Sauge de Jerusalem
Filaria à feuilles larges
Pittospore
Pistachier lentisque
Pistachier térébinthe
Grenadier à fleurs
Potentille
Nerprun alterne
Genêt d'Espagne
Seringat des jardins
Lilas
Laurier tin
Gattillier

De plantes grimpantes :

Trompette de Jericho
Lierre commun
Jasmin blanc
Chèvrefeuille
Vigne vierge
Renouée
Rosier banks
Solanum
Glycine

E. LES INTERLOCUTEURS PRIVILEGIÉS - DOCUMENTATION C.A.U.E.

ADRESSES UTILES :

MAIRIE DE SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS - 30430 Du Lundi au Vendredi de 14 h15 à 18 h	04 66 24 50 75
D.D.E.- Service Instructeur : Subdivision de l'Équipement de Bèssèges 163 rue Victor Hugo 30160 Bèssèges	04 66 25 40 09
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P.) 2 Rue Pradier 30000 Nîmes	04 66 29 50 18
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (C.A.U.E. du Gard) 11 place du 8 mai 45 - 30000 Nîmes	04 66 36 10 60
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard (DDAF) Mas de l'Agriculture - 1120 route de Saint-Gilles - BP78215 - 30942 Nîmes Cédex 1	04 66 04 46 00
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) 6 rue du Mail - 30000 NIMES	04 66 76 80 00
Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) Cit� Administrationve - 8 rue Weber - 30907 NIMES Cédex	04 66 62 62 00
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 7 rue Nationale - 30000 NIMES	04 66 21 22 23
Chambre d'Agriculture 1120 route de Saint Gilles - 30000 NIMES	04 66 04 50 60
Chambre de M�tiers 904 avenue du Mar�chal Juin - 30900 NIMES	04 66 62 80 55
Conf�d�ration de l'Artisanat et des Petites Entreprises (CAPEB) 85 avenue des Fran�ais libres - 30900 NIMES	04 66 28 87 87
Agence Environnement et Ma�trise de l'�nergie (ADEME) Le Parthena B�t. 2205 Rue Acropole - 34000 MONTPELLIER	04 67 64 30 66

DOCUMENTATION C.A.U.E. :

Elle est consultable sur place, sur rendez-vous (votre interlocuteur : Thierry BAUMET)

Quelques "guides" utiles sont fournis gratuitement sur simple demande :

. Le dossier de permis de construire - Petit guide illustr  pour une maison individuelle.

. Vous souhaitez construire ou restaurer votre maison :

- n  1 Les d marches pr alables
- n  2 Du programme au projet
- n  3 Permis de construire ou d claration de travaux

F. PETIT LEXIQUE

ABERGEMENT : remontée d'étanchéité entre les berges de deux éléments de construction.

ADRET : versant d'une vallée exposé au soleil et opposé à l'ubac.

ALIGNEMENT : tracé de voirie pour délimiter la propriété en bordure de rue.

ALLÈGE : petit mur d'appui sous la baie d'une fenêtre.

APPUI : couronnement au-dessus d'une allège sous croisée ou garde-corps sur lequel on peut s'appuyer.

ARC : courbe que décrit une voûte ou un linteau.

ARCHITECTONIQUE : qui appartient à l'architecture, qui respecte les règles de l'architecture.

AUVENT : petit toit en saillie servant à protéger de la pluie, abri placé en haut d'un mur pour protéger du vent.

AXIALITÉ : de ce qui est dans l'axe.

BAIE : ouverture dans un mur.

BANDEAU : bande horizontale mince en saillie.

BÉAL : petit canal de captage d'eau sur les rivières ou ruisseaux.

CALADE : localement, désigne une surface de circulation dont le revêtement est constitué de pavés bruts de pierre, souvent posés sur champ.

CHAÎNE D'ANGLE : pierres taillées posées en angle avec un dépassement alterné pour offrir une prise dans chaque mur.

CHEVRON : pièce de bois d'une section moyenne 6 x 7 cm essentiellement utilisée pour supporter la couverture sur une charpente et s'appuyant sur le faîtage, les pannes et la sablière.

CLAPAS : gros amas de pierres accumulées en périphérie des parcelles, l'espace libéré au centre de l'enclos devenant ainsi propre à l'ensemencement.

CLAVEAU : pierre appareillée qui entre dans la construction d'un arc, d'une voûte, etc...

COMBLE : ensemble constitué par la couverture et la charpente d'un édifice, y compris l'espace intérieur.

CORBEAU : pierre, pièce de bois ou de métal en saillie sur le parement d'un mur, pour supporter une poutre ou toute autre charge.

CORNICHE : moulure en surplomb couronnant un élément d'architecture.

COURONNEMENT : partie supérieure d'un édifice.

COURSIVE : passage en longueur.

CROISÉE : ouvrage de menuiserie servant à clore une fenêtre.

DÉBORD : dépassement.

DEVANTURE : partie d'un magasin ou d'une boutique où les articles sont exposés à la vue des passants, soit derrière une vitre, soit à l'extérieur.

F. PETIT LEXIQUE (suite)

D.T.U. : Documents Techniques Unifiés. Ils rassemblent les règles de bonne construction.

DRAPEAU (EN) : tenu d'un seul côté comme un drapeau.

EMBRASURE : espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie.

EMPÂTER : dans le cadre d'une application d'enduit, rendre plus épais.

ENCADREMENT : moulure ou suite de motifs entourant une baie ou un panneau.

ENCORBELLEMENT : construction établie en surplomb sur le nu d'un mur et supportée par des consoles ou des corbeaux.

ENDUIT : mince couche de mortier appliquée sur les parements d'un ouvrage.

EXTRA-MUROS : "hors les murs" hors de la ville, à l'extérieur.

FAÎTAGE : arête supérieure d'une toiture.

GÉNOISE : frise composée de tuiles rondes superposées servant à éloigner les eaux de pluie de la façade.

HOURDIR : exécuter un «hourdis» (ou corps de remplissage), remplir en mortier, plâtre ou béton un élément de construction.

HUISSERIE : partie fixe en bois ou en métal formant les pieds-droits, le linteau ou l'appui d'une porte, d'une fenêtre dans la construction (appelée aussi dormant).

IMPLANTATION : disposition du bâti en rapport avec le terrain ou le site.

IMPOSTE : partie fixe ou mobile, vitrée ou non, occupant le haut d'une baie au-dessus du ou des battants la constituant.

LINÉAIREMENT : qualité de ce qui est disposé de façon linéaire, en suivant une ligne.

LINTEAU : traverse horizontale établie au-dessus d'une baie et reportant sur les points d'appui latéraux la charge des parties supérieures.

MAÎTRE D'OUVRAGE : propriétaire de l'ouvrage.

MARQUISE : auvent en charpente de fer et vitré, placé au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron etc...

MODÉNATURE : effet obtenu par le choix des profils et proportions des moulures ornant un bâtiment.

MONOLITHE : adjectif utilisé pour qualifier une pierre taillée dans un seul bloc, pour constituer le linteau d'une baie.

MOULURE : ornement allongé, en relief ou en creux.

NEZ DE DALLE : partie saillante d'une dalle.

ORDONNANCEMENT : organisation, agencement méthodique et harmonieux.

OUVRANT À LA FRANÇAISE : battant de fenêtre pivotant verticalement sur un de ses côtés avec un point de fermeture central sur le côté opposé.

PANNE : pièce de charpente qui, placée horizontalement sur les arbalétriers d'un comble, en supporte les chevrons.

F. PETIT LEXIQUE (suite)

PERGOLA : sorte de tonnelle comportant des poteaux ou colonnes et des poutrelles à claire-voie formant toiture.

PÉRIPHÉRIE : en bordure d'un village, d'un site ou d'un lieu.

PIED-DROIT : partie du jambage d'une porte, d'une fenêtre.

PIGNON : face latérale de bâtiment terminée en triangle pour supporter les versants de la toiture.

PILIER : colonne verticale sur lequel repose une partie de construction.

PIQUETER : action de démolir un enduit à l'aide d'un outil à une pointe dénommé "pique".

PLAIN-PIED : au même niveau que le terrain.

PLATE-BANDE : partie supérieure d'une baie non cintrée, formée de pierres assemblées en claveaux faisant office de linteau.

PORTE-À-FAUX : partie d'un ouvrage, d'une construction qui n'est pas directement soutenue par un appui.

P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols, document d'urbanisme réglementaire remplacé par le **P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme) depuis la création de la loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000.

PRESSION URBAINE : conséquence de fortes demandes en logements et en terrains à construire par rapport à l'offre existante.

RÈGLES DE L'ART : ensemble de prescriptions techniques dont l'application doit aboutir à une construction sans défaut.

R.N.U. : Règlement National d'Urbanisme.

R+1 ou R+2 etc... : rez-de-chaussée plus 1 ou 2 étages etc...

SABLIÈRE : pièce de bois, posée horizontalement, destinée à recevoir l'extrémité inférieure des chevrons dans un pan de toiture.

SÉRICICOLE : (activité séricicole) en liaison avec le travail de la soie.

SÉRICICULTURE : élevage des vers à soie.

SOLIN : couvre-joint assurant l'étanchéité entre deux parties de construction dont l'une est horizontale ou oblique et l'autre verticale.

SOUCHE : ouvrage de maçonnerie renfermant un ou plusieurs conduits de cheminée et s'élevant au-dessus du toit.

TOITURE-TERRASSE : toiture horizontale ou à pente presque nulle.

TRAVERSIER : appelé également "faièce" ou "bancel", désigne une terrasse aménagée par l'homme et constituée d'une surface horizontale de terre soutenue par des murets de pierre sèche.

TREILLE : assemblage de bois ou de métal à large maille servant de support pour végétaux grimpants.

UBAC : versant montagnoux exposé au Nord et, de ce fait, à l'ombre, pendant une grande partie de la journée et de l'année.